

**Décision N°23-17 portant nomination de la direction adjointe
d'un département de recherche**

Le Président de l'université de Bordeaux

***Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L. 712-2 ;*

***Vu** les statuts de l'université de Bordeaux et notamment son article 40 ;*

***Vu** les statuts du département de recherche ARCHEO – Sciences archéologiques ;*

***Vu** la décision de nomination DEC23-10 du 16/09/2023 portant nomination de Madame Solange RIGAUD aux fonctions de directrice du département ARCHEO – Sciences archéologiques*

***Vu** la proposition du Président de l'université en date du 17 octobre 2023 de nommer Monsieur Stéphane ROTTIER directeur adjoint du département ARCHEO – Sciences archéologiques ;*

***Vu** l'avis du conseil du département ARCHEO en date du 15 décembre 2023 ;*

***Considérant** que le Président de l'université nomme la directrice du département ARCHEO – Sciences archéologiques, après avis du conseil, parmi les enseignants-chercheurs ou les chercheurs membres du département ;*

DECIDE

Article 1

Monsieur Stéphane ROTTIER est nommé directeur adjoint du département de recherche ARCHEO – Sciences archéologiques, à compter du 1^{er} janvier 2024 et ce jusqu'au 31 décembre 2024, sans que son mandat n'excède celui du président qui l'a nommé.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 20 novembre 2023
en trois exemplaires originaux,

Dean LEWIS
Président de l'université de Bordeaux

